

DELIBERATION N°20260204_02

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FI CHER, Maire, en date du 29 janvier 2026.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN –
Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Sandrine MUTRELLE, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE THILLAY, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY,
Mme Aliya JAVIER donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU,
Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT,
M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET,
M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Catherine JUAN.

Mme Leila ZENATI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : COMMUNE DE COIGNIERES – PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉÉQUIPEMENT DU PARC DE LA PRÉVENDERIE - OPERATION 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement proposé par SQY ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ARTICLE 1 - SOLLICITE Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 99 034 euros au titre du pacte financier 2022-2026, pour le réaménagement et le rééquipement du parc de la Prévenderie, opération 1.

ARTICLE 2 - APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Imputation	MONTANT
Travaux d'aménagements des espaces	21	87 200,00	Financement SQY FDC 2022-2026	132	99 034,00
Travaux d'implantation de jeux extérieurs	21	94 700,00			
Acquisition Mobilier Urbain	21	27 700,00	Reste à charge pour la commune	132	110 566,00
TOTAL		209 600,00			209 600,00
TOTAL TTC		251 520,00			

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE

99 034 EUROS

ARTICLE 3 – PRECISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2026.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



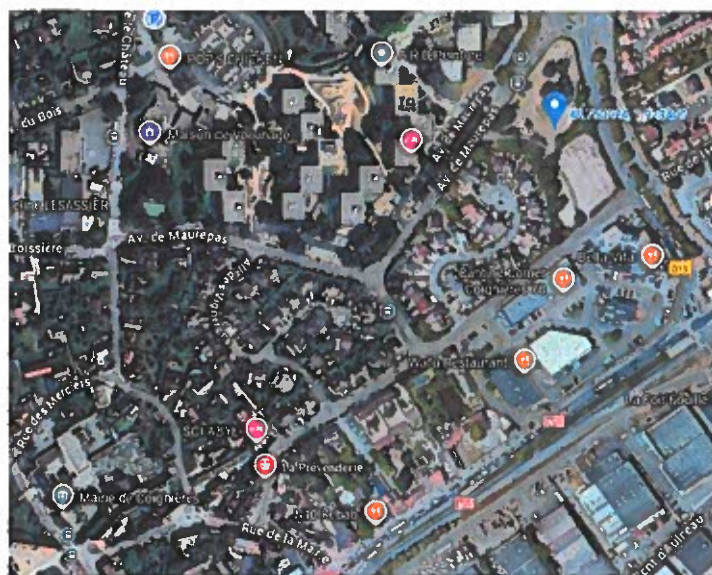
RÉAMÉNAGEMENT ET RÉÉQUIPEMENT DU PARC DE LA PRÉVENDERIE OPERATION 1

CONTACTS :

Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr
Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr
Céline LACROIX celine.lacroix@coignieres.fr
Pascal POUPEAU pascal.poupeau@coignieres.fr
Nathalie EBERLIN-GARDE nathalie.eberlin-garde@coignieres.fr



Construit et aménagé en 1981, lors du développement urbain de Coignières et de la création de nouveaux quartiers, le parc de la Prévenderie est né de la volonté municipale de préserver un espace naturel au cœur du tissu urbain.



Situé à 600 mètres de la mairie, entre la rue de la Prévenderie, le boulevard des Arpents et la rue de Maurepas, il constitue aujourd'hui un véritable poumon vert de proximité pour les habitants, notamment pour les locataires de la résidence des Acacias.

Carte 1 : Localisation du Parc de la Prévenderie dans Coignières

Carte 1 : Localisation du Parc de la



D'une emprise de 9 190 m², le parc a longtemps conservé une vocation simple : pelouses, arbres, quelques cheminements piétons, et a accueilli ponctuellement des animations associatives ou municipales avant d'accueillir des espaces de jeux pour les plus jeunes.

Aujourd'hui, la commune souhaite réaménager cet espace afin de l'adapter aux nouveaux usages et aux enjeux d'actualités notamment de réchauffement climatique, l'inclusion, la biodiversité et la convivialité.

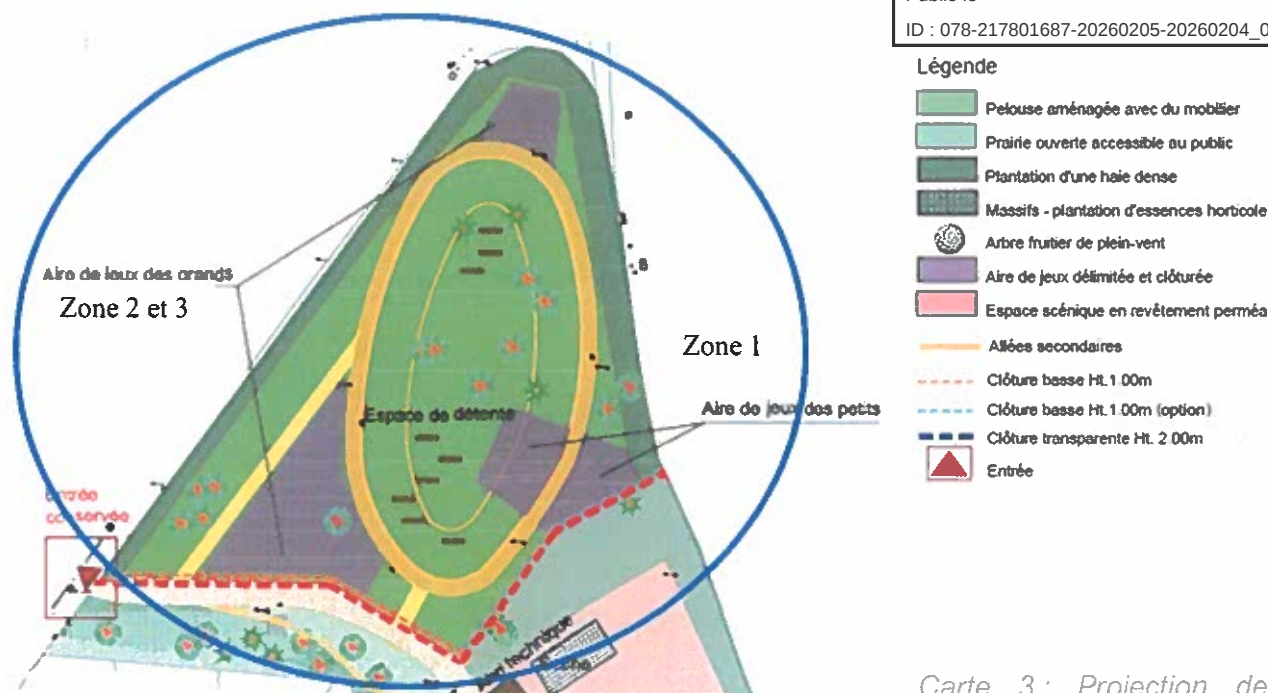
Le projet vise à apporter plus de fonctionnalité, améliorer le confort des usagers et renforcer la présence du vivant dans ce lieu emblématique du quotidien des Coignériens.

Carte 2 : Délimitation du Parc de la Prévenderie

1- Objectifs du projet

Une étude d'aménagement du parc de la Prévenderie a été réalisée par la Fabrique du Paysage, portant sur l'ensemble du site.

Ce travail a permis de définir une vision d'ensemble cohérente pour la requalification de ce poumon vert de proximité, tout en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et paysagers.



Carte 3 : Projection de

l'aménagement du Parc de la Prévenderie

Afin d'associer les habitants à la définition du projet, une concertation citoyenne a été organisée. Un sondage en ligne, diffusé entre mai et juin 2025, a recueilli 162 votes et a permis de faire émerger les attentes prioritaires des Coigniériens concernant les usages et les aménagements du parc. Une présentation publique du projet offrant un temps d'échange avec les habitants, les élus et la Fabrique du Paysage s'est ensuite tenue le 10 septembre 2025.

L'objectif de cette opération est de moderniser les aménagements existants et de répondre aux besoins exprimés lors de la concertation, tout en préparant le terrain pour la phase suivante.

Elle comprend :

- Le réaménagement complet des aires de jeux,
- La création d'espaces conviviaux et inclusifs,
- La refonte des allées et cheminements,
- Le remplacement de la clôture.

2- Réaménagement des aires de jeux

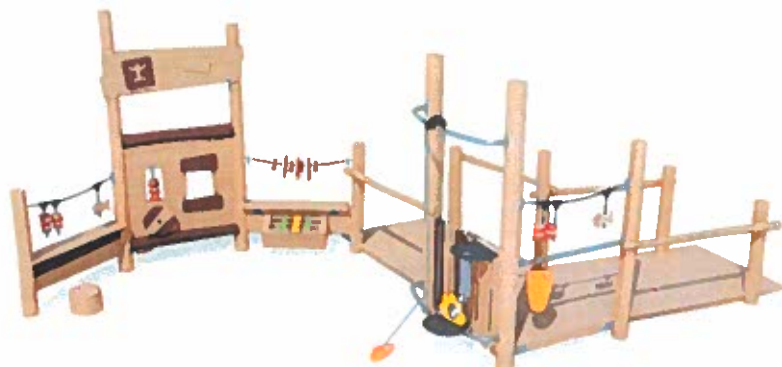
Les aires de jeux existantes, installées depuis plusieurs décennies, présentent un état de vétusté avancé. Certaines structures deviennent dangereuses et ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité ni aux attentes des familles.

Le projet prévoit donc le remplacement complet des jeux par des équipements modernes, sécurisés et inclusifs, répartis en trois zones distinctes, comme indiqué sur la carte du projet (cf carte 3). La totalité de ces zones représentent environ 700 m².

Ces zones permettront d'accueillir les différents publics d'enfants selon leurs âges et leurs besoins.

➤ **Zone 1 – Espace petite enfance (1 an et +)**

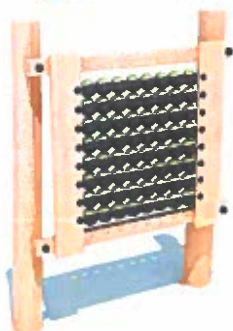
Cet espace, pensé pour l'éveil et la motricité des tout-petits, sera constitué de :



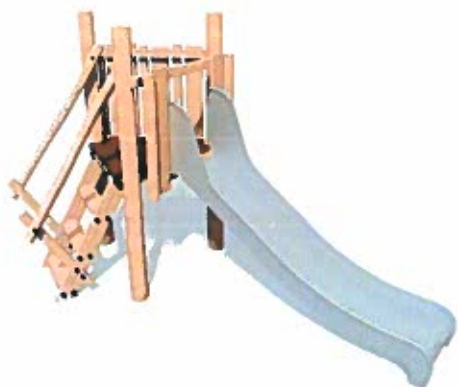
Un jeu type "marché" 100 % inclusif, favorisant l'interaction et l'imagination,



Un rondin duo,



Un panneau "pixel" inclusif,

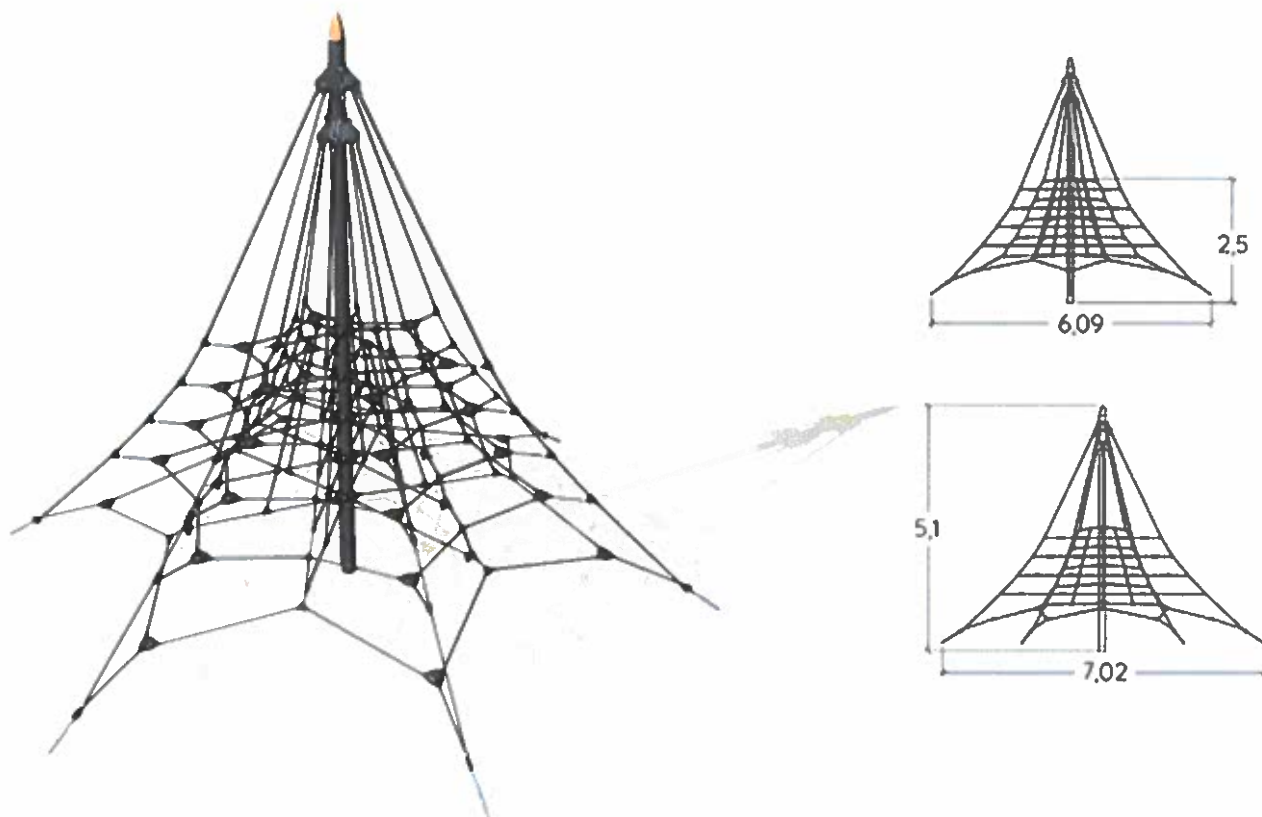


Un toboggan adapté

Tous les jeux seront en bois naturel, sur un sol souple amortissant perméable garantissant confort, sécurité et gestion durable des eaux pluviales.

➤ **Zone 2 – Espace enfants (5 ans et +)**

Pour les enfants âgés de plus de 5 ans, une zone sera dédiée à une structure d'escalade.



Une pyramide simple en toile d'araignée, permettant de grimper et développer l'équilibre, installée sur dalles alvéolaires amortissantes qui sont aussi efficace que les copeaux de bois, à un tarif plus avantageux et demandent moins d'entretien que les copeaux.

Ces équipements encouragent l'activité physique, via l'autonomie mais aussi les jeux collectifs.

➤ Zone 3 – Espace adolescents



Afin d'offrir un lieu adapté aux plus grands, une structure de type parcours "Ninja rapidité" sera implantée.

Ce jeu dynamique permettra aux adolescents de se dépenser, de se défier et de pratiquer une activité physique ludique en plein air.

Le sol sera installé sur dalles alvéolaires amortissantes.

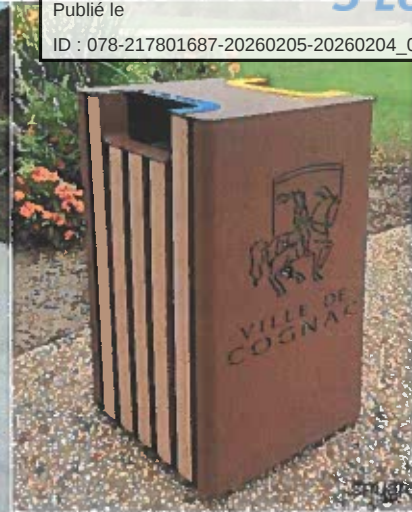
L'ensemble de ces trois zones, clairement identifiées sur le plan du projet (cf carte 3), garantira une progression d'usages par tranches d'âge, tout en favorisant la mixité des publics et l'inclusion.

3- Installation d'un mobilier à la fois convivial et inclusif.

Le parc de la Prévenderie a vocation à devenir un espace intergénérationnel et convivial, propice aux échanges, à la détente et au lien social.

Afin d'améliorer le confort des usagers et de diversifier les usages, il est prévu l'installation d'un mobilier urbain varié et ergonomique : bancs, tables de pique-nique, assises ludiques et transats, répartis à proximité des zones de jeux et dans les espaces de repos dans cet esprit :





Modèle de mobilier (photos non contractuelles)

La commune souhaite privilégier un mobilier durable et innovant, fabriqué en fibre de lin recyclée et recyclable, offrant une grande résistance dans le temps et ne nécessitant aucun entretien particulier, contrairement au mobilier en bois classique. Ce choix s'inscrit dans une démarche de sobriété d'entretien, de durabilité environnementale et de valorisation des matériaux biosourcés.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité universelle : les tables de pique-nique sélectionnées permettront d'accueillir un fauteuil roulant, afin de favoriser l'inclusion et le partage entre tous les usagers du parc.

Dans la mesure du possible, le mobilier sera de fabrication française, contribuant à soutenir les filières locales tout en réduisant l'empreinte carbone.

Le mobilier et les jeux seront intégrés de manière harmonieuse au paysage, garantissant confort, accessibilité et esthétisme pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite. La commande de matériel impose des délais de réalisation :

- Jeux à commander 8 semaines en amont de leur implantation
- Mobilier à commander 11 semaines en amont (délai de fabrication entre 7 à 10 semaines)

4- Refonte des allées et cheminements.

Les cheminements existants, aujourd'hui en enrobé « dégradé », seront entièrement repensés afin d'assurer une circulation plus fluide, plus accessible et plus agréable au sein du parc.

Une partie des cheminements actuels, représentant environ 420 m² (en jaune sur la carte 3), sera conservée, avec un remplacement des surfaces pour une remise en état adaptée aux usages actuels.

L'organisation des allées tiendra compte de la végétation existante, des espaces de jeux et du mobilier urbain, afin de créer une cohérence paysagère d'ensemble et d'améliorer le confort de promenade pour tous les usagers.

5- Remplacement de la clôture

La clôture actuelle, dissimulée dans une haie mono-spécifique de thuyas vieillissants, ne garantit plus ni sécurité ni attrait paysager. Le projet prévoit donc son remplacement complet par une clôture sécurisée et esthétique, en harmonie avec l'environnement du parc.



Modèle de clôture (photo non contractuelle)

La nouvelle clôture sera très solide et résistante dans la clôture ne dépassant pas 1,80 m pour les formes droites, et jusqu'à 2 m pour les modèles présentant des formes cintrées ou ajourées afin de respecter le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Ce choix garantira à la fois la sécurité du site, la durabilité de l'installation et une intégration visuelle harmonieuse dans le paysage naturel du parc.



Modèle de clôture (photo non contractuelle)

Par ailleurs, une clôture en bois basse sera installée, comme l'indiquent les tirets rouges sur le plan de la carte 3, afin de délimiter l'espace jeux et détente, qui sera interdit aux chiens. Cette clôture, réalisée en bois naturel, s'inscrira dans la thématique bois retenue pour le mobilier et les jeux. Elle contribuera à créer une atmosphère chaleureuse, naturelle et cohérente avec l'ensemble du réaménagement du parc.

6- PLANNING DE REALISATION

Début des travaux fin juin 2026 il est prévu 3 mois de chantier.

7- BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	imputation	MONTANT
Travaux d'aménagements des espaces	21	87 200,00	Financement SQY-FDC 2022-2026	132	99 034,00
Travaux d'implantation de jeux extérieurs	21	94 700,00			
Acquisition de mobiliers urbains	21	27 700,00	Reste à charge pour la commune	132	110 566,00
TOTAL		209 600,00			209 600,00
TOTAL TTC		251 520 ,00			

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE

99 034 EUROS

Fait le 04 février 2026,

Ref : DF/LL/2026-01

Le 04 février 2026

ATTESTATION DE NON – REALISATION

Je certifie par la présente, Didier FISCHER, Maire de Coignièrès, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, ne pas avoir engagé les travaux au titre du réaménagement/rééquipement du parc de la Préverderie - opération 1.

Fait pour valoir ce que de droit,



Didier FISCHER
Le Maire,
Vice-Président de SQY